



COMMUNE D'ESCAUTPONT

Département du Nord
Arrondissement de Valenciennes
Canton d'Anzin

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU MERCREDI 23 AVRIL 2025

PRÉSENTS M. Raphaël KRUSZYNSKI ; M. Jean-Luc FRERE ; Mme Eveline LEGRAND ; M. Michel RENARD ; M. Patrick LATOUCHE ; Mme Christine PLUMECOCQ ; M. Benjamin LECLERCQ ; Mme Joëlle LEGRAND ; M. Jean-Claude LIETARD ; M. Jean-Luc BULENS ; M. Didier MARMIGNON ; Mme Corinne RIBEAUCOUP ; Mme Monique PASSET ; Mme Virginie BERNUS.

ABSENTS EXCUSÉS Mme Catherine ROLY ; Mme Corinne WISNIEWSKI ; Mme Sylviane DEBOSZ ; Mme Patricia DURIEUX ; M. Romuald CHANTREL ; M. Daniel HERLAUD ; M. Cédric LATOUCHE ; Mme Tiffanie SURIA, Mme Sandrine PONCHANT.

ONT DONNÉ POUVOIR : Mme Catherine ROLY donne pouvoir à Mme Joëlle LEGRAND ; Mme Sylviane DEBOSZ donne pouvoir à Mme Monique PASSET ; Mme Patricia DURIEUX donne pouvoir à M. Michel RENARD ; M. Daniel HERLAUD donne pouvoir à M. Jean-Claude LIETARD ; Mme Corinne WISNIEWSKI donne pouvoir à M. Raphaël KRUSZYNSKI ; Mme Sandrine PONCHANT donne pouvoir à Mme Eveline LEGRAND ; Mme Tiffanie SURIA donne pouvoir à M. Jean-Luc FRERE.

ABSENTS : M. Benamar TOUATI, Mme Aline LANGA.

Secrétaire de séance : M. Michel RENARD.

Avant de procéder au compte-rendu des décisions prises, **Monsieur Le Maire** présente à l'Assemblée, Monsieur Romain CLISSON, le 2ème garde champêtre de la commune d'Escautpont.

Monsieur le Maire rappelle que le 26 avril a lieu le traditionnel Repas des Aînés.

Monsieur le Maire précise également que le mois de mai sera un mois très chargé en terme de festivités et rappelle les dates clés des évènements à venir.

Monsieur le Maire souhaite remercier les services de la collectivité qui travaillent d'arrache pieds pour aller décrocher des subventions afin de financer les projets de la commune.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL.

- Attribution de marché mission Assistance à Maitrise d'Ouvrage – Mise en concurrence de Fournisseurs d'électricité.
- Attribution de marché – Travaux « Construction d'une maison de santé Pluridisciplinaire (MSP) » - Alloté en 13 lots.
- Attribution de marché-Maintenance des ascenseurs
- Contrat de location- Machine à affranchir.
- Rénovation d'une partie Eclairage Public - Plan de financement Département du Nord – Aide Départementale aux Villages et Bourgs- volet ENERGIE.



COMMUNE D'ESCAUTPONT

Département du Nord
Arrondissement de Valenciennes
Canton d'Anzin

- *Travaux Voirie - Rue de la Gare - Plan de financement Aide Départementale aux Villages et Bourgs- volet VOIRIE COMMUNALE.*
- *Travaux de Sécurisation - Rue Jean Jaurès - Plan de financement Amendes de Police.*
- *Autorisation de signature- Convention d'honoraire sur la base d'un honoraire au temps passé.*
- *Projet « Reconstruction de la Salle de Lutte » - Demande de dotation d'investissement des communes en politique de la ville*

AFFAIRES COMMUNALES LIEES AUX FINANCES, AU DEVELOPPEMENT ET AU FONCTIONNEMENT DE LA VILLE

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 MARS 2025.

Monsieur le Maire questionne l'Assemblée sur le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 08 mars 2025.

Pas de remarque.

Monsieur le Maire met aux voix
-VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

BUDGET PRIMITIF – DECISION MODIFICATIVE N°02

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit ici de la dotation de solidarité communautaire d'un montant de 278 443€ versée par la CAPH. Il ne s'agit en rien d'un remboursement de TEOM comme on peut l'entendre ou le lire sur les réseaux.

Pour rappel, en 2024, la CAPH avait provisionné 16 millions d'euros dans le cas où elle devrait rembourser la TEOM. Cet argent n'ayant pas été dépensé, et le remboursement étant impossible par le Trésor Public. Le conseil communautaire de la CAPH a décidé de reverser aux commune une dotation de solidarité exceptionnelle.

Effectivement, certaines villes de la communauté d'agglomération ont décidé de le reverser sous forme de « chèque pouvoir d'achat ». Mais à Escautpont, cette dotation sera fléchée sur des projets d'investissement. Ce qui permet à la commune de ne pas faire d'emprunt et de ne pas augmenter les impôts, tout en continuant à penser et à réaliser des projets pour la population.

Des recettes viennent s'ajuster, car en début d'année les montants ne sont pas connus lors du vote du budget. On notera donc les ajustements suivants :

- Dotation forfaitaire (Etat) : + 2272€
- Dotation de solidarité rurale : + 8000€
- Compensation de la taxe foncière : + 8753€
- Impôts directs : +30426€

Pour un montant total de + 327895€.

Ce montant est redistribué sur les projets d'investissement suivants (liste non exhaustive) :



COMMUNE D'ESCAUTPONT

Département du Nord

Arrondissement de Valenciennes

Canton d'Anzin

- La Maison de Santé Pluridisciplinaire
- L'isolation phonique de la cantine scolaire Brunehaut
- Le Centre Social (remplacement de portes)
- Les rambardes de sécurité de l'école élémentaire Centre
- Climatisation école maternelle Centre
- Frais Etude rue de la Gare
- Eclairage public, passage aux LED
- Reduction sur les travaux de l'Eglise et de la Mairie
- Achat du bâtiment pour la future cantine scolaire du Centre.

Ce montant est redistribué également sur les projets de fonctionnement suivants (liste non exhaustive) :

- Vente du terrain rue Yves Montand
- Frais d'avocat dû à plusieurs recours déposés au tribunal administratif de Lille.

Monsieur le Maire termine ces explications par le fait que le propre d'un Elu est d'investir pour améliorer l'espace public.

Monsieur Benjamin LECLERCQ interpelle **Monsieur le Maire** concernant cette décision. Et propose que celle-ci soit expliquée à la population soit par le biais des réseaux sociaux, soit en apparaissant dans le prochain magazine municipal.

Monsieur le Maire propose que l'explication concernant ce booster d'investissement soit reprise dans la lettre du Maire et dans le magazine municipal de Mai-Juin.

Plus de remarque.

Monsieur le Maire met aux voix

- VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

MODIFICATION SUR LES MODALITES D'APPLICATION DE L'ISFE DES GARDES CHAMPETRES

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 8 février 2025, mettant en place l'Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement relevant des cadres d'emplois de la police rurale et des gardes-champêtres au sein de la collectivité.

Le conseil municipal avait fait le choix d'un versement unique annuel au mois décembre.

Le montant du plafond de la part variable avait été décidé de cette manière :

CADRE D'EMPLOIS	MONTANT ANNUEL : MAXIMUM VOTE PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE
Gardes-champêtres	3500 euros



COMMUNE D'ESCAUTPONT

Département du Nord
Arrondissement de Valenciennes
Canton d'Anzin

Monsieur le Maire explique qu'afin de lisser les salaires des gardes champêtres, il s'avère nécessaire d'apporter des modifications, notamment en ajustant les conditions d'attribution ainsi que le montant du plafond selon les modalités suivantes :

Le montant du plafond de la part variable :

CADRES D'EMPLOIS	MONTANT ANNUEL : MAXIMUM VOTE PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE
Gardes-champêtres	4000 euros

Monsieur le Maire ajoute que le versement devait être versé annuellement et qu'il est proposé de la versé mensuellement.

Monsieur le Maire précise que ces modifications ont été présentées au Comité Social Territorial le 09 avril 2025 et que celles-ci ont été approuvées.

Pas de question

Monsieur le Maire met aux voix
- **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

RETROCESSION DE LA VOIRIE DE LA RUE DES VIVIERS

Monsieur Jean-Luc FRERE rappelle à l'Assemblée délibérante qu'en 2010, le bailleur social « SIA HABITAT » a entrepris un projet immobilier situé "rue des Viviers" à Escautpont. Ce projet a abouti à la construction de vingt-trois logements locatifs de type 3.

Monsieur Jean Luc FRERE informe le Conseil Municipal qu'à ce jour, les voiries et espaces communs de la "rue des Viviers", aménagés dans le cadre de ce projet, n'ont pas encore été rétrocédés à la Commune. Cependant, SIA HABITAT nous fait savoir qu'elle souhaite procéder à la cession desdites voiries à la Commune d'Escautpont, pour l'euro symbolique, comprenant les parcelles suivantes :

- Parcelle cadastrée section AO n°329p1
- Parcelle cadastrée section AO n°330p1
- Parcelle cadastrée section AO n°331p1
- Parcelle cadastrée section AO n°429p1
- Parcelle cadastrée section AO n°478p1
- Parcelle cadastrée section AO n°481p1

Soit un total de **1 453 m²**

Madame Joelle LEGRAND précise que cette rétrocession va permettre à la commune de récupérer des kilomètres de voirie.



COMMUNE D'ESCAUTPONT

Département du Nord
Arrondissement de Valenciennes
Canton d'Anzin

Pas de remarque.

Monsieur Jean Luc FRERE met aux voix

-VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

BATIMENT DE LA SOCOMA – AUTORISATION DE PRINCIPE DE SIGNER LE COMPROMIS DE VENTE

Monsieur Jean-Luc FRERE rappelle à l'Assemblée que la Municipalité a mis en place, à la rentrée scolaire de septembre 2024, une restauration scolaire au sein du Groupe Scolaire Brunehaut. Cette initiative a rencontré un véritable succès, offrant aux élèves des repas équilibrés dans un cadre adapté. Fort de cette expérience positive et soucieuse de renforcer l'accès à la restauration scolaire pour l'ensemble des écoliers de la commune, la Municipalité souhaite étendre également ce service aux Écoles du Centre.

Dans cette optique, **Monsieur Jean-Luc FRERE** informe l'Assemblée qu'un bâtiment situé rue Henri Durre (parcelle AH 252), appartenant à la SOCOMA, a été identifié par les services de la Ville à travers l'annonce d'un agent immobilier. Ce bâtiment, d'une surface de 205 m², a été estimé à 97 500 euros. Cette acquisition permettrait d'aménager un espace de restauration scolaire, proche des deux écoles et conforme aux exigences réglementaires et aux besoins des écoles concernées.

Afin de permettre la mise en place d'une restauration scolaire au sein des écoles du Centre, la Municipalité souhaite engager les études de faisabilité nécessaires à la réalisation du projet et acquérir ce bien si ces études sont concluantes.

Monsieur Jean Luc FRERE rappelle que sur le tableau concernant les dépenses d'investissement, une ligne à 95 000€ apparaissait. Celle-ci concerne l'offre faite par la commune concernant l'achat de ce bâtiment.

Monsieur le Maire précise avoir visité le bâtiment, ce dernier est en bon état malgré les travaux à effectuer. L'achat de ce bâtiment serait une belle opportunité afin de créer une deuxième cantine pour les écoles du centre, mais également, si la suite le permet, de mettre en place une politique de la petite enfance. Et proposer ainsi une garderie, du périscolaire afin de répondre à la demande des jeunes parents.

Monsieur le Maire ajoute que ce projet fera l'objet d'une étude financière et que, comme pour chaque projet de la commune, des partenaires financiers seront sollicités (CAF, CAPH, ...).

Madame Eveline LEGRAND souligne la pertinence de ce projet.

Pas de remarque.

Monsieur Jean Luc FRERE met aux voix

-VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE



COMMUNE D'ESCAUTPONT

Département du Nord

Arrondissement de Valenciennes

Canton d'Anzin

AFFAIRES COMMUNALES LIEES AUX FETES, LA VIE ASSOCIATIVE ET A L'ATTRACTIVITE DE LA COMMUNE

ASSOCIATION « NOS MINIS POUSES » - DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

Avant de procéder à la présentation du projet de délibération, **Monsieur le Maire** revient sur les différents recours déposés auprès du tribunal administratif de Lille concernant un « potentiel conflit d'intérêt » avec des associations :

- Ayant participé à l'assemblée constitutive de la Fanfare,
- Sa sœur étant également trésorière du karaté Club d'Escautpont depuis plus de 10ans,

Pour ce Monsieur, il y aurait conflits d'intérêt

Monsieur le Maire informe qu'aucun conflit d'intérêt n'est à déplorer, et que cela sera prouvé. L'existence des associations mises en cause remonte pour certaines, au minimum à 20 ans. Elles ont toujours obtenu des subventions.

Monsieur le Maire revient sur le sujet de cette demande de subvention qui concerne l'Association « Nos Minis Pousses » et précise qu'il a participé avec Monsieur Michel RENARD à l'Assemblée constitutive.

Monsieur Michel RENARD acquiesce et informe que L'association « NOS MINI POUSES » vient de voir le jour sur la commune d'Escautpont. Créée officiellement le 7 février 2025, elle est portée par un collectif de parents d'élèves dont les enfants sont scolarisés à l'école maternelle du Centre.

Dans le cadre de son lancement, l'association sollicite une subvention de démarrage pour l'année 2025. Tout au long de l'année scolaire, plusieurs actions seront mises en place, telles que des ventes de grilles, des ventes de tartes.

L'ensemble des recettes générées par ces projets sera intégralement destiné au bien-être et à l'épanouissement des enfants de l'école maternelle du Centre.

Le montant de la subvention sollicitée par l'Association : **550 €**

Monsieur le Maire précise que c'est très bien que la commune ait enfin une association de parents d'élèves au sein de l'école maternelle centre.

Monsieur Michel RENARD précise que depuis leur création, l'association fonctionne sur fonds propres.

Pas de remarque

Monsieur Michel RENARD met aux voix

-VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE



COMMUNE D'ESCAUTPONT

Département du Nord
Arrondissement de Valenciennes
Canton d'Anzin

ASSOCIATION « CLUB DE LUTTE ESCAUTPONTOIS » - DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Avant de procéder à la présentation du projet de délibération, **Monsieur Benjamin LECLERCQ** souhaite faire part de son mécontentement concernant l'implication des associations dans les événements de la commune.

En effet, la commune est régulièrement sollicitée pour des demandes de subventions exceptionnelles qui sont très souvent accordées. Il est important de souligner que la vie associative est une priorité pour la commune.

Cependant, lors de différentes manifestations, malgré le vivier de champions issus de diverses associations, il est difficile d'obtenir leur participation.

Monsieur Benjamin LECLERCQ prend pour exemple le parcours du cœur, où très peu d'associations se sont impliquées. Il déplore que ce soit toujours les mêmes.

Monsieur le Maire ajoute, que, certes, peu d'associations participent aux manifestations, parfois leurs emplois du temps ne leur permettent pas (tournois, combats, concours, ...) mais souligne qu'elles sont de plus en plus nombreuses à participer aux commémorations.

Madame Eveline LEGRAND rebondit sur le constat de **Monsieur Benjamin LECLERCQ** en précisant qu'il n'y a pas que sur les manifestations à caractère sportif à pointer du doigt, que sur d'autres manifestations plus culturelles, on ne constate pas non plus la présence des associations sportives.

Monsieur Michel RENARD reprend la parole et informe que l'Association « CLUB DE LUTTE ESCAUTPONTOIS » sollicite une subvention exceptionnelle afin de participer :

- Aux Championnats de France de « LUTTE FEMININES » et « LUTTE LIBRE ».
- Au Championnat d'Europe de MMA.
- Au Championnat de France de MMA

Le montant de la subvention sollicitée par l'Association : 2 600,00 €.

Monsieur Michel RENARD précise que suite à l'aide financière accordée en janvier 2025 pour la prise en charge des frais de transport pour le Zenith de Paris, la commission d'attribution des subventions en date du 18 janvier 2025 a proposé une révision du montant initialement sollicité ; proposant ainsi un montant de 1000€.

Monsieur Michel RENARD souligne que le club de Lutte est reconnaissant de l'aide financière accordée pour le bus lors du transport pour le Zénith.

Monsieur le Maire annonce qu'un projet de construction d'une salle de lutte, d'un montant de 600 000€, est en cours de réalisation.

Parallèlement, **Monsieur le Maire** précise que tous les montants des subventions sont discutés lors des commissions, en concertation avec tous les membres élu(e)s.



COMMUNE D'ESCAUTPONT

Département du Nord
Arrondissement de Valenciennes
Canton d'Anzin

Pas de remarque.

Monsieur Michel RENARD met aux voix

-VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

ASSOCIATION « APE ECOLE ELEMENTAIRE BRUNHAUT » - DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur Michel RENARD informe que L'Association « APE ECOLE ELEMENTAIRE BRUNHAUT » souhaite organiser une sortie scolaire de fin d'année à destination des enfants fréquentant l'Ecole Élémentaire BRUNHAUT. Cette sortie permettra de faire découvrir la diversité des animaux dans différents environnements.

Celle-ci est programmée, pour les enfants du CP au CM2, à PAIRI DAIZA-Belgique, le 03 juin 2025.

Le montant de la subvention sollicitée par l'Association : **2 000,00 €**

Monsieur Michel RENARD précise que ce voyage est à destination des 160 enfants fréquentant l'école élémentaire Brunehaut, dont le coût total avoisine les **5 000€**.

Plus de remarque.

Monsieur Michel RENARD met aux voix

-VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

ASSOCIATION « ASSOCIATION FOOTBALL CLUB ESCAUTPONTOIS » - DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE.

Monsieur Michel RENARD informe que l'association « ASSOCIATION FOOTBALL CLUB ESCAUTPONTOIS » sollicite une subvention exceptionnelle afin :

- D'organiser son tournoi annuel de Pentecôte.
- D'aider à l'installation de la discipline « Foot en marchant »

Concernant le « foot en marchant », **Monsieur Michel RENARD** précise que cette discipline est un sport d'équipe adapté, inspiré du football, où les joueurs ont interdiction de courir, mais qui est « une activité d'intensité modérée à vigoureuse »

Cette activité physique induisant des effets cardiovasculaires et métabolique réputée pour convenir aux populations ayant un faible niveau de forme physique mais encore capables de marcher, et offre des interactions sociales entre participants et pouvant encourager une participation cohérente et durable à long terme.

Cette discipline a pour objectifs de rompre l'isolement, de créer des interactions sociales et de maintenir une activité physique adaptée. C'est pourquoi l'AFCE souhaite promouvoir celle-ci.

Le montant de la subvention sollicitée par l'Association : **2 500,00 €**.

Monsieur le Maire précise que cette demande de subvention concerne 3 projets :



COMMUNE D'ESCAUTPONT

Département du Nord
Arrondissement de Valenciennes
Canton d'Anzin

- Mise en place de la discipline,
- Tournoi de Pâques
- Tournoi de Pentecôte

Pas de question

Monsieur Michel RENARD met aux voix
- VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

ASSOCIATION « ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE JEAN ZAY » - DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur Michel RENARD informe que l'association « ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE JEAN ZAY » souhaite organiser la 2eme édition des incroyables talents.

A cet effet, chaque participant s'inscrit dans une catégorie de talents (musique, art, ...), il se prépare durant l'année et se présente en juin face à un jury et un public.

Cette année, l'association souhaite promouvoir un peu plus cet évènement à travers une décoration plus élaborée (ballons, fanions, banderoles, costumes, ...)

Le montant de la subvention sollicitée par l'Association : **250,00 €**

Pas de remarque.

Monsieur Michel RENARD met aux voix
- VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

AFFAIRES COMMUNALES LIEES A L'ENSEIGNEMENT, LA PETITE ENFANCE, LES ACTIONS SOCIALES ET LE CENTRE DE LOISIRS

FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE SCOLARITE -AUTORISATION DE SIGNATURE – CONVENTION ESCAUTPONT/RAISMES

Monsieur le Maire excuse Madame Catherine ROLY qui a été retenu par son travail et qui devait présenter ce point.

Monsieur le Maire rappelle que depuis des années, des enfants raismois sont scolarisés au sein de l'école de la commune d'Escautpont. En effet, le quartier de résidence, « Lagrange », est éloigné des écoles de la ville de Raismes.

Pour l'année scolaire 2024/2025, la commune comptait dans ces effectifs 37 élèves résidant à Raismes, réparti de la façon suivante :

- 15 enfants à l'école maternelle.
- 22 enfants à l'école élémentaire.



COMMUNE D'ESCAUTPONT

Département du Nord
Arrondissement de Valenciennes
Canton d'Anzin

En principe, la ville de Raismes n'est pas tenue de participer aux frais de fonctionnement de l'école de la commune d'Escautpont, puisque qu'elle dispose d'une capacité permettant d'accueillir les enfants résidant sur son territoire. La participation de la ville n'est, dans ce cas pas obligatoire, celle-ci se fait donc sur la base du volontariat.

Pour l'année scolaire 2024/2025, le montant de la participation de la Ville de Raismes s'évalue à 28 188,48 euros.

Madame Joelle LEGRAND précise que cette convention est née d'une initiative à l'époque de Monsieur Francis BERKMANS, maire honoraire.

Pas de remarque.

Monsieur le Maire met aux voix
-VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

LE SECOURS CATHOLIQUE DELEGATION NORD-CAMBRAI - DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Madame Monique PASSET rappelle à l'Assemblée que depuis sa création en 1976, le Secours Catholique a pour vocation de lutter contre les causes de la pauvreté, des inégalités et de l'exclusion.

À travers son bilan de l'année 2024, il ressort que cette délégation du Secours Catholique a apporté une aide précieuse à cinq foyers de la commune d'Escautpont, pour un montant total de 808,81 €.

Afin de poursuivre et renforcer son action solidaire, la délégation Nord Cambrai du Secours Catholique a formulé une demande de subvention pour l'année 2025, à hauteur de 1 000 €. Cette aide permettra de continuer à soutenir les familles en difficulté et à agir concrètement en faveur des plus démunis.

Monsieur Le Maire précise que suite à un courrier reçu en mairie au mois de janvier et après discussion avec les Elu(e)s concernés, cela avait du sens de leur verser une subvention afin de les soutenir dans leurs actions.

Madame Joëlle LEGRAND souligne l'importance d'aider les gens, mais se questionne sur les familles que le secours catholique a aidées, et se demande si ces familles ne peuvent également pas être aidées par le Centre Communal d'Action Sociale.

Monsieur Le Maire précise que dans le cadre du secret professionnel, nous ne connaissons pas l'identité des familles aidées.

Plus de remarque

Madame Monique PASSET met aux voix
-VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE



COMMUNE D'ESCAUTPONT

Département du Nord
Arrondissement de Valenciennes
Canton d'Anzin

ACSRV (ASSOCIATION DES CENTRES SOCIAUX ET SOCIOCULTURELS DE LA REGION DE VALENCIENNES) – VERSEMENT D'UN ACOMPTE DE LA SUBVENTION COMMUNALE 2025

Monsieur le Maire rappelle que chaque année la Municipalité était amenée à se prononcer sur le versement de la subvention de fonctionnement d'un montant de 110 000,00 €, allouée à l'ACSRV.

L'ACSRV ayant sollicité une demande de versement d'acompte afin de réaliser certains projets.

Monsieur le Maire précise que cela ne change en rien le montant total de la subvention.

Pas de remarque.

Monsieur Michel RENARD met aux voix
- VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

QUESTIONS – INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire déclare la tribune questions et informations diverses ouverte.

Madame Joëlle LEGRAND questionne l'assemblée sur le panneau de dégagement à droite au niveau du CD50 (feu au niveau du domaine de la guinguette)

Monsieur le Maire précise que à l'époque il était adjoint au Maire, un dégagement à droite avait été demandé au Simouv, qui l'avait refusé tout comme le département.
Mais il a quand même été installé, durant 2 ans couvert par un arrêté municipal.

Récemment, le Simouv a demandé de mettre ce dégagement en conformité. Une flèche clignotante a été installée. Un panneau « vous n'avez pas la priorité » doit encore être installé.

Monsieur Jean Luc FRERE souhaite remercier les personnes ayant travaillé pour le nettoyage de l'Eglise, les bénévoles et le personnel communal. Et précise qu'il est toujours en recherche d'artisans pour procéder à la rénovation du plafond de l'Eglise.

Monsieur le Maire remercie également le personnel communal pour leur travail dans l'Eglise.

Monsieur Jean Luc FRERE ajoute également qu'il a eu un retour de la personne ayant la gestion de la vente du site LIDL et indique que la clause de non-concurrence est toujours d'actualité et que le groupe LIDL ne compte pas la lever.

Deux personnes s'étaient positionnées :

- Un médecin qui avait pour projet un centre de balnéothérapie.
- Une personne souhaitait y faire une salle de réception.



COMMUNE D'ESCAUTPONT

Département du Nord

Arrondissement de Valenciennes

Canton d'Anzin

Monsieur le Maire souhaite informer l'assemblée qu'il y a trois ans, lorsque LIDL a fermé, un échange avait été fait et ce dernier s'engageait à trouver un repreneur. Puis une pétition citoyenne a vu le jour, suite à cela le groupe LIDL s'est braqué.

Le dialogue a repris par la suite, la négociation concernant la levée de la clause de non-concurrence s'est soldée par une fin de non-recevoir.

Par la suite **Monsieur le Maire** a reçu Monsieur DETAVERNIER, directeur du LECLERC Valenciennes, intéressé par l'achat du site. Le groupe LIDL a refusé la vente. Pour rappel, le prix de vente du site est de 600 000€.

Monsieur le Maire ajoute que suite à cette décision, des courriers ont été faits à destination des Présidents de Région et Département, à la Ministre du Logement.

Monsieur le Maire regrette que l'Etat ait subventionné des millions d'euros pour la rénovation des Quartiers en Politique de la Ville, et LIDL étant idéalement situé, ne fait pas d'efforts pour l'attractivité de ces quartiers.

Madame Joëlle LEGRAND souhaite informer l'assemblée que dans le cadre de sa délégation de conseillère communautaire, elle s'est renseignée pour faire du Salon des Arts d'Escautpont, un évènement communautaire. Elle précise que pour cela il faudrait monter un dossier, le motiver et expliquer en quoi cet évènement peut s'inscrire dans le cadre d'un évènement communautaire afin de le présenter à la commission en charge des évènements.

Madame Joëlle LEGRAND ajoute que c'est un dossier fastidieux à monter mais qui pourrait peut-être être financé en partie par la CAPH.

Monsieur le Maire ajoute qu'il faudra encore étendre le rayonnement de ce Salon, en invitant les représentants de la CAPH, Président, Vice-Présidents...

Pas de question, ni information complémentaire.

Monsieur le Maire lève la séance à 19 :15.

Vote du Conseil Municipal :

- Pour : 21
- Contre : 0
- Abstention : 0

☒ Unanimité

☐ Majorité

Le Secrétaire de séance,

Michel RENARD.

Le Maire,



Raphaël KRUSZYNSKI